



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

**portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen
professionnalisé réservé d'assistants ingénieurs, branche d'activité
professionnelle F (culture, communication, production et diffusion
des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, session
2017**

N° F3B46ASIRCL

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions
statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs
de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements
réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C
relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de
la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à
l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction
publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives
à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux
comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements
publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement
supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition
des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains
corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'examens
professionnalisés réservés pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, au titre de l'année 2017 :

Monsieur STEPHAN Christophe, ingénieur d'études de 2ème classe, président, Agroparistech, Paris.

Madame DUPRE Elena, ingénieure d'études de 1ère classe, vice-présidente, experte, Université d'Artois, Lens.

Madame BEDNAREK Emmanuelle, ingénieure d'études de 2ème classe, experte, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Madame PESSE Sandrine, ingénieure d'études de 1ère classe, experte, Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles, Roubaix.

Monsieur MIOT Romain, ingénieur d'études de 1ère classe, Rectorat de l'académie de Reims, Reims.

Monsieur DI MEO Nicolas, conservateur des bibliothèques, suppléant, Université de Strasbourg, Strasbourg.

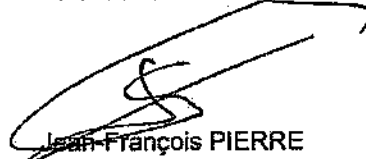
Madame COLSON Sophie, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléante, Ecole centrale de Lille, Villeneuve-d'Ascq.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le **24 AVR. 2017**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE